MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260626-AM_244_2026-AR

**PM N°244/2026**

# ARRETE MUNICIPAL

**Le Maire de la Ville de Lège-Cap Ferret,**

**Vu** les articles L.2211-1 et suivants, L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 411-30 et R 411-31 ;

**Considérant** la déclaration de manifestation déposée en Préfecture par l'organisateur ;

**Considérant** la demande présentée le 21 juin 2026 par le Comité Départemental de Roller et Skateboard de la Gironde, sis 153 rue David Johnston 33000 BORDEAUX, afin d'organiser une randonnée en roller sur la commune de Lège-Cap Ferret le dimanche 13 septembre 2026 ;

**Considérant** la nécessité de mettre en place les mesures appropriées afin d'assurer la sécurité publique ;

## ARRETE

**Article 1er :** La circulation sur l'avenue de l'océan, la rue des lilas, la rue des lauriers, la rue des fauvettes et la rue des mésanges empruntées par la randonnée précitée ci-dessus, pourra être ponctuellement interrompue ou ralentie sur injonctions des signaleurs de l'organisation citée ci-dessus le :

**Dimanche 13 septembre 2026**

**Article 2 : La présente décision prendra effet le dimanche 13 septembre 2026 de 9h00 à 14h00.**

**Article 3 :** La responsabilité de l'organisateur pourra être recherchée en cas d'accident survenu à l'occasion ou du fait de la manifestation.

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél. : 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260626-AM_244_2026-AR

**Article 4** : Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de LEGE-ARES, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques de la Ville et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
Pompiers de LEGE, COBAN, Société AGUR, SIBA, CITRAM ANDERNOS.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le 26 JUIN 2026

Pour Le Maire, par délégation,
L'Adjoint en charge de la sécurité

POLICE MUNICIPALE
33950 LÈGE-CAP FERRET

**Luc ARSONNEAUD**

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.